

COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 30 OCTOBRE 2021

L'an 2021 le 30 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Didier FOURROT, Patrick LESSERTEUR, Gérard NAUDIN.

Absents excusés :

Mme Elizabeth GROENEWEG a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Mme Cindy PLANTEY a donné pouvoir à M Gérard NAUDIN

Absents : Mrs Alain DOUBRE et Jean-Pierre DIDIER

A été nommé secrétaire : Philippe COLLET

Date de la convocation : 25/10/2021

Date d'affichage : 25/10/2021

Madame le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

7. Subvention pour deux élèves de l'école de la Maison Familiale Rurale de Sainte Geneviève des Bois

8. Décision modificative : imputation du compte 21 au compte 23.

9. Décision modificative : investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout des deux points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 18 septembre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 18 septembre 2021.

2. Changement de destinataire d'une subvention votée en avril 2021

Lors de la séance du 3 avril 2021, le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association « Société Napoléonienne », or en cours de mandatement de cette subvention le Président de cette association a créé une autre association « la grande armée des demi-soldes ». Ainsi la subvention aurait dû être allouée à cette nouvelle association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Attribution du marché public pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise réalisant les travaux

Comme évoqué, lors des différents conseils municipaux, Madame le Maire a procédé à la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'aménagement du parvis de l'église sur 3 ans.

A la clôture du marché public, les entreprises de maîtrise d'œuvre retenues en co-traitance sont EMC BTP pour un montant de 10 824€ HT et Kysipro pour un montant de 10 296 € HT. Il revient au conseil municipal d'approuver l'attribution de la maîtrise d'œuvre à EMC BTP et Kysipro en co-traitance.

Et suite à l'analyse de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise de travaux publics retenue est TPCM pour un montant de 419 793.07€ TTC pour le programme de 3 ans. Ce programme est loti comme suit :

- 195 865.91 € TTC pour la tranche ferme (programme de 2021)
- 148 979.17 € TTC pour la tranche Optionnelle 1 (programme de 2022)
- 74 947.98 € TTC pour la tranche optionnelle 2 (programme de 2023).

M Jean-Pierre CHAPUIS fait un point sur l'avancement des travaux de la place de l'église : 2 réunions ont déjà eu lieu à la Mairie et sur le terrain, le 11/10 et le 18/10. Lors de ces réunions ont été décidés la planification du chantier et les choix immédiats tels que : les dalles et pavés pour le parvis de l'église. Ont été également mises en place les actions de chacun.

- Action Mairie :
 - Recherche type de borne électrique
 - Recherche type abribus
 - Recherche type de végétaux
 - Définition du nouveau site de l'abribus avec M. Gatellier :
 - Pb : protection des élèves qui attendent le bus, configuration de la place, compatibilité église-parking PL- surface disponible – sécurité routière – gêne des riverains.
 - Solution : parking bus devant la mairie, abribus dans la cour et possibilité d'un parking protégé des vélos.
 - Arrêté de voirie pour tous travaux sur la place
- Action TPCM :
 - Détermination des volumes et commande des matériaux
 - Définition du plan de circulation pendant les travaux



Dans le but d'assurer la sécurité des enfants empruntant le transport scolaire et pour ne pas perturber l'avancement des travaux, il convient, en accord avec la Région, de modifier provisoirement le point d'arrêt du transport scolaire devant la mairie.

La prochaine réunion se tiendra le 2/11 à 9h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les attributions de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise réalisant les travaux, ainsi que la modification provisoire du point d'arrêt du transport scolaire devant la mairie.

4. Achat d'une concession pour l'inhumation d'un administré de la commune

Le 13 octobre 2021, un administré est décédé sur la commune. Or quelques mois auparavant la commune avait appris le décès de la mère du défunt. Etant le seul et unique héritier de sa mère, la succession est toujours en cours et elle va nécessiter une recherche généalogique de la part du Notaire en charge du dossier. De ce fait, Madame le Maire a dû user de son pouvoir de police pour désigner une entreprise de pompe funèbres et attribuer une place au cimetière communal le temps de trouver l'héritier direct de cette famille.

Les membres du Conseil ACCEPTENT l'acquisition par la commune d'une place au cimetière pour l'administré décédé en attendant la succession.

5. Subvention pour un séjour scolaire d'un enfant de la commune scolarisé à Châtillon Coligny

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de participation financière de l'école élémentaire de Châtillon-Coligny, pour une classe de neige.

Ce séjour s'adresse à tous les élèves de CM.

La Commune d'Aillant sur Milleron est sollicitée pour 1 enfant qui est en dérogation scolaire.

Le montant de la participation communale demandé est de 198 €/ enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Subvention pour deux élèves de l'école de la Maison Familiale Rurale de Sainte Geneviève des Bois

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention financière est demandée par l'école Maison Familiale Rurale à Sainte Geneviève des Bois.

La MFR a deux enfants de la commune en 1ère PRO Service aux Personnes et aux Territoires au sein de son école.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 150 € par élève pour l'année 2021.

7. Décision modificative imputation du compte 21 au compte 23.

Compte tenu de l'attribution du marché public pour les travaux de voirie et d'aménagement de la Place de l'église, pour une durée de 3 ans (découpée en trois tranches), l'imputation des écritures comptables de ces travaux doit s'effectuer dans un compte 23 (travaux sur plusieurs années) et non dans un compte 21 (travaux annuels).

Proposition de modification de compte comme suit :

En débit : Compte 21 - 177 298 €

En crédit : Compte 23 + 177 298 €

Les membres du conseil Municipal **ACCEPTENT** la décision modificative selon l'imputation ci-dessus.

8. Décisions modification en investissement

Madame le Maire informe que la signature de l'acquisition des parcelles D 413, 414, 417 et 678 au 29 le Bourg pour la somme de 17 340€, acceptée lors du conseil municipal du 3 juillet 2021 par délibération, est prévue le 18 novembre au Cabinet Notarial.

Ainsi que la signature de l'acquisition de la parcelle D 460 pour la somme 2 500 €, votée par délibération le 29 mai 2021, est prévue le 23 novembre au Cabinet Notarial.

Compte tenu de ces acquisitions à venir, les comptes 211 et 215 n'ont pas de budget affecté à ce jour.

Il convient de prendre une décision modificative pour affecter des fonds au compte 211 et 215 comme suivant :

En débit :

2151 - Réseau voirie - 19 840 €

En crédit :

2111 - terrain nu + 2 500 €

2115 - terrain + bâti + 17 340 €

Les membres du conseil Municipal **ACCEPTENT** la décision modificative comme dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ EPAGE – Déconnexion d'un étang sur le cours du Milleron

En 2009, une étude de restauration de la continuité écologique du bassin du Loing, de l'Ouanne, de l'Aveyron et du Milleron a été réalisée et il a été constaté que le linéaire du Milleron est perturbé par la présence d'un étang sur son cours. En 2021, un marché public pour la restauration de la continuité écologique du Milleron va débuter. Etant donné l'absence du plan d'eau de la carte Cassini du XVIIIème siècle et sa construction ayant bénéficié d'une autorisation de 30 ans en 1979 (AP du 13/06/1979), soit jusqu'au 13 juin 2009, l'ouvrage est considéré comme irrégulier depuis 12 ans. Il en résulte que l'écoulement du Milleron est nettement ralenti par le plan d'eau et qu'en dessous d'une crue à 2 ans les eaux du Milleron dans la zone d'influence du plan d'eau sont entièrement stagnantes.

➤ Planning

Les travaux de définition se dérouleront jusqu'en décembre 2021. Le dépôt du dossier Loi sur l'eau à la Préfecture est prévu en février 2022. L'Arrêté préfectoral et le début des travaux sont prévus en mai 2022.

Lors de la commission EPAGE Loing Amont du 16 novembre prochain, ces travaux seront explicités.

❖ NOEL 2021- Les enfants

Du 22 au 26 novembre, les illuminations seront installées sur la commune.

Le samedi 27 novembre, les parents seront conviés de 11h à 12h pour décorer devant la Mairie car étant donné les travaux sur la place de l'église à cette période, les festivités de Noël se dérouleront à la salle Marcel Deprez à côté de la Mairie.

Le samedi 4 décembre de 14h à 16h, un tour de calèche sera offert aux enfants de la commune. S'en suivront un goûter et la remise des cadeaux aux enfants sages par le Père Noël.

❖ **PRESENTATION PROJET DE MANIFESTATIONS 2022 et Festivités de Noël 2021**

M Didier FOURROT, Le Président de l'association « la grande armée des demi-soldes » annonce que l'association a obtenu une Labellisation Historique.

Le dimanche 9 janvier, l'association proposera une animation danse traditionnelle et d'époque l'après-midi à partir de 15h aux aînés de la commune. S'en suivront une collation et la remise des colis aux aînés présents. Les aînés seront informés prochainement de cette invitation à leur attention en présence du Conseil Municipal.

Pour l'année 2022 :

- Avril : Concert dans l'église d'un trio de Violonistes avec M Pierre CESMAT (dimanche 3 avril 2022 à 15h)
- Juin : Concert Rock par le groupe « No Artist » dans le cadre des fêtes de la musique
- Août : Concert des Estivales en Puisaye
- Octobre : Théâtre de l'association « Les Cinq Pignons », pièce intitulée « Je ne lui ai pas encore tout dit »

❖ **INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (IBC) - CONSEIL D'ECOLE :**

Lors du Conseil d'école du 19 octobre, le projet IBC biodiversité a été évoqué et accepté par la Directrice de l'école et les enseignants. Des dates sont proposées par Loiret Nature Environnement (LNE) au printemps prochain pour travailler avec les élèves de l'école de St Maurice et leurs parents. Actuellement nous attendons le compte rendu de l'inventaire qui a été fait par les intervenants de LNE au printemps et cet été.

❖ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Suite à la Loi Nôtre de 2015, la communauté de Commune Canaux et Forêts en Gâtinais travaille à la reprise des compétences eau avant 2026. Il est rappelé que les frais de l'étude patrimoniale exigée pour reprendre cette compétence seront répartis entre toutes les communes. L'étude patrimoniale des eaux pluviales de la commune coûtera 602,72 € HT. L'étude du réseau de l'eau potable sera prise en charge par le Syndicat des eaux car le réseau dessert 4 communes : Aillant sur Milleron, Dammarie sur Loing, Le Charme et Saint Maurice Sur Aveyron.

❖ **Avancée du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat**

La communauté de Communes vient de nous informer de 3 réunions publiques prévues en novembre :

Le lundi 8 novembre à 19h00 à la salle des fêtes de Châtillon Coligny

Le Mardi 9 novembre 19h00 à la salle des fêtes de Nesploy

Le Lundi 15 novembre à 19h00 au centre culturel du Martroi à Lorris

Pour informer les administrés, un mail leur a été envoyé et un affichage sur les panneaux a été fait.

❖ **Plan Communal de Sauvegarde - PCS**

En vue d'un exercice futur, une réunion de travail va être organisée ces prochains mois pour travailler ensemble sur le Plan Communal de Sauvegarde ; mise à jour, présentation et explication.

❖ **Embellissement de la commune**

Le Conseil Départemental nous a félicités au travers d'un courrier reçu pour l'embellissement de notre commune et le travail accompli afin de maintenir pour nos concitoyens un cadre de vie agréable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12h30.

Prochain Conseil Municipal le samedi 4 décembre à 10h00.